



*Commune des Avirons*

Extrait N° 8 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 22 mars 2013

L'an deux mil treize, le 22 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

02 AVR. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **14 mars 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

**Absent :** M. DENNEMONT Jean Daniel

**Procurations :** Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël - M. SERMANDE Jean-Pierre a donné mandat à M. MONDON René - Mlle ROMAINSTAL Géraldine a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. BADER Ricardot a donné mandat à Mme ZETTOR Jacqueline - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. REMY Michel a donné mandat à M. FERRERE Eric - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de Mme BARET Liliane comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 8/**

**Adoption du budget primitif 2013**

**- Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2013 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Ce projet de budget se présente comme suit :

	<b>Dépenses : 32 316</b>	<b>Recettes : 32 316</b>
Fonctionnement	30 000	30 000
Investissement	2 316	2 316

Soit le détail suivant :

**Pour la section de fonctionnement :**

En recettes :

- Chap. 70 – Ventes de prestations + 30 000

En dépenses :

- Chap. 011 – Charges à caractère général + 5 260
- Chap. 012 – Charges de personnel + 22 424
- Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 2 316

**Pour la section d'investissement :**

En recettes :

- Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 2 316

En dépenses :

- Chap. 21 – Immobilisations corporelles + 2 316

Pour ce budget, il s'agit essentiellement d'assurer le service de contrôle.

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, **à l'unanimité :**

- décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;

▪ adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Primitif 2013 du SPANC** est arrêté comme suit en balance générale :

	<b>Dépenses : 32 316</b>	<b>Recettes : 32 316</b>
Fonctionnement	30 000	30 000
Investissement	2 316	2 316

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

